

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, LINE LAPORTE, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Montcalm qui aura lieu le 26 mars 2019, 16 h 30, à la salle du conseil de la MRC de Montcalm, au 1540, rue Albert, à Sainte-Julienne, sera adopté **le projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie du préfet et abrogeant le règlement 466-2017.**

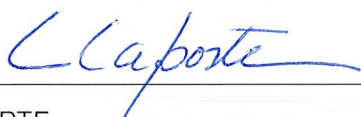
Ce règlement a pour but d'assurer l'adhésion explicite du préfet aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déontologie, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Les valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie sont :

- L'intégrité;
- la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- Le respect envers les autres membres, les employés de la MRC et les citoyens;
- La loyauté envers la municipalité régionale de comté;
- La recherche de l'équité;
- L'honneur rattaché aux fonctions des membres du conseil.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux des dix (10) municipalités de la MRC de Montcalm et au bureau de la MRC.

*DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille dix-neuf.*



---

LINE LAPORTE

Directrice générale et secrétaire-trésorière

